

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pierre Poirier	28 525	13 990
André Brisson	9 910	4 955
Michel Bédard	9 540	4 764
Alain Lauzon	8 860	4 430
Lise Lalonde	8 860	4 430
Carol Oster	8 860	4 430
Jean-Simon Levert	9 029	4 515

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).